

JEAN-PIERRE SUEUR

Ancien maire d'Orléans (PS), Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, Sénateur du Loiret (Centre), Auteur du rapport « Demain, la ville »

Orléans n'est pas un satellite de Paris, mais une capitale régionale, le pôle sud de développement du grand bassin parisien.

- Quand on est maire d'Orléans, la proximité de Paris est-elle une chance ou un handicap ?

Ce pourrait être un handicap si nous nous étions placés dans une logique de grande banlieue. Mais c'est une chance parce que nous avons totalement récusé cette logique, et parce que nous avons décidé d'exister fortement.

Orléans n'est pas un satellite de Paris mais une capitale régionale, le pôle sud de développement du grand bassin parisien. Les chiffres du dernier recensement ne trompent pas : la population de la ville d'Orléans a augmenté de 7 %, celle de l'agglomération de 8 %. C'est la quatrième croissance démographique du pays ! Dès lors que l'agglomération d'Orléans existe fortement dans les domaines de l'économie, de la culture, de l'urbanisme, le fait qu'elle soit à une heure de Paris n'est pas un handicap mais un atout supplémentaire.

- Le grand nombre d'Orléanais qui, chaque jour, prennent le train pour se rendre à Paris n'est-il pas le signe, malgré votre discours, de la transformation d'Orléans en lointaine banlieue de Paris ?

Non. Il y a, c'est vrai, environ 3 000 à 4 000 Orléanais qui travaillent à Paris quotidiennement, mais il y a aussi 3 000 à 4 000 Parisiens qui viennent travailler à Orléans chaque jour. Les mouvements se font dans les deux sens. Plus globalement, les progrès de la mobilité font que, dans le futur, on ne sera plus habitant d'un seul quartier, ou d'une seule ville, mais de plusieurs. Moi-même, je me rends souvent plusieurs fois par semaine à Paris. Je n'en habite pas moins à Orléans.

Ces dernières années, des entreprises, comme Air Liquide, Renault et beaucoup d'autres, ont délocalisé un certain nombre d'emplois de Paris à Orléans. On observe toujours le même phénomène depuis les premières décentralisations d'entreprises ou de laboratoires de recherches à Orléans il y a une trentaine d'années : au départ, les salariés restent dans la banlieue parisienne et choisissent d'effectuer le trajet quotidiennement, mais très

**Les loyers
moins chers,
la circulation
plus facile,
l'environnement
de qualité : tous
ces éléments
font pencher
la balance
en notre faveur.**

vite ils s'implantent chez nous, et pas seulement pour réduire leur temps de transports. Les loyers moins chers, la circulation plus facile, l'environnement de qualité : tous ces éléments font pencher la balance en notre faveur.

- Quelle est votre stratégie pour maintenir l'indépendance d'Orléans vis-à-vis de Paris ?

Notre stratégie de développement est fondée sur la qualité de vie, sur la science et sur la culture.

Je passe rapidement sur la qualité de vie : il suffit d'évoquer le Val-de-Loire pour comprendre ce qu'elle signifie.

Notre pôle scientifique, lui, est significatif avec cinq organismes nationaux de recherche (CNRS, BRGM, INRA, IRD et IFEN) et une université en plein développement. À partir de là, nous nous employons à multiplier les liens entre science et entreprise, afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Enfin, nous misons sur la culture : avec trois salles de théâtre, un auditorium, une scène nationale, un centre dramatique national, le centre d'art dramatique d'Orléans, un centre chorégraphique national, des festivals, un musée des Beaux-Arts qui compte parmi les plus riches de France, un Zénith, des festivals de jazz, de piano du XX^e siècle, de musique ancienne, d'architecture (comme « Archilab »), la biennale du cinéma japonais, et j'en passe.

- Mais vous ne pouvez pas lutter avec Paris...

Bien sûr que non, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire ! Le développement d'une ville, j'en suis convaincu, doit être global. Vous rendez compte rapidement que les chefs d'entreprise comme les cadres et les salariés attachent beaucoup d'importance à la qualité de vie, à l'environnement, à l'animation, à la vie culturelle. Il y a vingt ans, le train le plus célèbre d'Orléans était celui qui arrivait de Paris à 23h58, ramenant les Orléanais qui étaient allés au spectacle. Aujourd'hui, l'offre culturelle de la ville est suffisamment dense pour que les habitants puissent aller au spectacle, se cultiver et se distraire sur place. Cela ne les empêche pas de se rendre de temps en temps à Paris pour visiter une exposition ou assister à une représentation à l'Opéra, mais il y a aussi des Parisiens qui viennent à Orléans pour assister à certaines créations.

- Pour mener à bien une telle stratégie, le bon échelon est-ce la ville, l'agglomération ou l'aire urbaine, c'est-à-dire l'agglomération plus les communes rurales environnantes ?

Le développement global passe naturellement par l'agglomération. À Orléans, nous avons une communauté de communes, avec vingt villes, 280 000 habitants, et dix-huit compétences « structurantes » comme l'urbanisme, les transports, l'habitat, l'environnement, la voirie.

Il y a aujourd'hui un fort développement de l'intercommunalité dans toute la France. On se rend compte, par exemple, de l'intérêt qu'il y a à disposer d'un même taux de taxe professionnelle sur toute une agglomération.

Cela évite les compétitions néfastes entre communes pour attirer les entreprises. Cela évite aussi l'enlaidissement des entrées de ville. Car lorsque vous êtes maire d'une commune de banlieue, et qu'une grande surface vous propose de s'installer chez vous, vous éprouvez bien des difficultés pour lui imposer une quelconque contrainte paysagère, de peur de perdre les dizaines d'emplois et les millions de taxe professionnelle qu'elle représente. Lorsqu'il y a une taxe professionnelle unique au niveau d'une agglomération, le rapport

de forces s'inverse. C'est vous qui posez vos conditions à la grande surface, qui ne peut pas se permettre d'être absente d'une agglomération importante.

Mais même sans taxe professionnelle unique, une politique d'aménagement cohérente au niveau d'une agglomération peut produire ses effets. Ainsi, sur une friche industrielle de Fleury-les-Aubrais, près d'Orléans, nous accueillons des entreprises mais nous avons dressé au préalable un plan d'aménagement et décidé des normes de qualité paysagère. Cela n'aurait pas été possible si Fleury-les-Aubrais avait joué une carte « perso » de crainte de voir les entreprises en question s'installer ailleurs dans l'agglomération.

- Ce que vous dites de l'agglomération n'est-il pas également vrai en ce qui concerne l'aire urbaine ?

On pourrait penser que l'aire urbaine constitue un échelon encore plus pertinent puisque, de fait, les communes périurbaines et les villes moyennes dans un rayon de vingt kilomètres environ ont des liens très forts avec l'agglomération. Il y a effectivement un risque, avec la taxe professionnelle unique d'agglomération, de voir les McDo, Auchan ou autre Castorama s'installer dans les communes périurbaines qui récupéreront la taxe professionnelle sans imposer aucune contrainte. Auquel cas les défauts contre lesquels on aura cherché à se prémunir au sein de l'agglomération se déplaceront dans le périurbain. Pourtant, je ne crois pas qu'il faille étendre les communautés de communes ou d'agglomérations sur un périmètre aussi vaste que l'aire urbaine. La communauté de communes ou d'agglomérations doit, en effet, être une structure de gestion : à vingt communes c'est déjà difficile, s'il fallait en ajouter quarante, on n'y arriverait plus.

Je pense qu'il vaut mieux raisonner avec deux niveaux. La communauté de communes pour le tissu aggloméré et un schéma de cohérence territoriale, plus souple, pour l'aire urbaine. C'est d'ailleurs ce que préconise le projet de loi Gayssot-Bartolone-Besson.

- Votre communauté de communes se transformera-t-elle en communauté d'agglomérations ?

Chaque chose en son temps. Nous étions un Sivom, nous sommes maintenant une communauté de dix-sept communes. Nous avons accompli cette mutation après une longue préparation il y a dix-huit mois. Nous avons décidé de ne pas accomplir d'autre mutation d'ici aux élections municipales.

L'intercommunalité est par essence une œuvre commune. Nous devons respecter les contrats que nous nous sommes fixés collectivement.

- La multiplication des structures intercommunales n'entraînera-t-elle pas, à terme, la suppression des départements et de certaines communes ?

Une deuxième étape de la décentralisation est indispensable. En même temps, il ne faut pas chercher à imposer un schéma abstrait. Ce serait la meilleure manière de tout bloquer. Vouloir supprimer les départements et les petites communes constituerait de ce point de vue deux erreurs majeures. Mieux vaut trouver les leviers qui entraîneront peu à peu les réformes indispensables.

Quels sont les objectifs à atteindre ? Doter notre pays d'agglomérations fortes, d'espaces ruraux structurés autour d'un projet de développement et de régions puissantes. Comment y parvenir ? En mettant en œuvre deux réformes qui, à terme, changeront tout.

D'abord, l'élection au suffrage universel des élus des structures intercommunales. Il s'agit d'une proposition de bon sens car, si on trouve légitime d'élire le maire d'une commune de 200 habitants, il n'y a aucune raison de ne pas voter pour des élus qui gèrent des

**Si on veut
des ghettos,
il faut le dire!
Si l'on n'en
veut pas, il faut
de la mixité,
et donc
s'en donner
les moyens.**

populations de plusieurs centaines de milliers d'habitants et des budgets de plusieurs milliards de francs. Il est clair par ailleurs que, dans de nombreux domaines, des niveaux de démocratie de proximité sont indispensables. À Paris, Lyon et Marseille, il existe un maire pour l'ensemble de la ville, mais aussi des maires d'arrondissement, plus proches des citoyens. On mesure aujourd'hui une forte aspiration à la « démocratie de proximité » en milieu urbain. C'est ce qui explique le développement des conseils de quartier.

La seconde réforme-clé, c'est la suppression du canton en milieu urbain. Là encore, cette proposition est logique car, en milieu urbain, les cantons n'ont plus de « lisibilité ». Ils ne sont plus perçus par les citoyens comme des périmètres pertinents pour l'action publique. J'ai proposé qu'on élise les représentants d'une agglomération au sein de l'assemblée départementale par un scrutin de liste global. On pourrait procéder de même pour les espaces structurés en milieu rural

- Ces réformes institutionnelles sont-elles suffisantes pour mettre fin à la ségrégation urbaine qui se développe, avec des quartiers riches d'un côté, des quartiers pauvres de l'autre ?

Non. Ce qu'il faut, c'est une politique d'agglomération forte. L'erreur de la politique de la ville, depuis vingt ans, a consisté à croire que l'on pouvait changer les choses dans les quartiers dits « difficiles » en se cantonnant dans ces quartiers. Ce faisant, on les a trop souvent stigmatisés et enfermés dans une image d'échec.

Dans ces quartiers, il faudra démolir, et beaucoup. Mais cela veut dire qu'il faudra d'abord construire, et construire sur une pluralité de sites, par petites unités, car tout le monde sait aujourd'hui que la logique des grands ensembles présente de réels inconvénients. L'avenir, c'est la mixité, sociale et fonctionnelle. Cela suppose une démarche très qualitative. Les logements sociaux doivent être de qualité sur le plan de l'architecture et de l'insertion urbaine. C'est d'ailleurs de plus en plus le cas. Cela doit permettre de juxtaposer, dans les mêmes quartiers, logement social, logement intermédiaire et logement de standing. Mais aussi mêler des logements, des bureaux, des commerces, de l'économie, de la formation, de la culture, du sport, des équipements de loisirs, des espaces verts, etc. La « mixité fonctionnelle » est essentielle.

- La loi de solidarité et de renouvellement urbain, qui impose 20 % de logements sociaux dans les communes urbaines, va donc dans le bon sens ?

Bien sûr. Si l'on veut des ghettos, il faut le dire! Si l'on n'en veut pas, il faut de la mixité, et donc s'en donner les moyens.

- Mais la contrainte est-elle compatible avec la décentralisation ?

La décentralisation, ce n'est pas l'addition de 36 000 égoïsmes communaux ni la négation de la loi. La décentralisation, c'est l'application au plus près des lois de la République. Pourquoi pourrait-on, au nom de l'intérêt général, imposer à un maire le passage d'une autoroute ou d'un TGV par le biais d'une déclaration d'utilité publique et ne pourrait-on pas imposer à telle ou telle commune qui ne le voudrait pas, de loger dix familles pauvres ?

L'utilité publique sociale est pour moi aussi importante – peut-être davantage – que l'utilité publique qui relève du ministère de l'Équipement.

Entretien recueilli le 21 juin 2000